



PREROGATIVES :

Le BEES 1^{er} degré est un diplôme de niveau IV, attestant de l'aptitude et de la qualification à enseigner le Taekwondo contre rémunération.

OBTENTION DU DIPLOME :

Il se divise en deux parties : le tronc commun, identique pour toutes les disciplines sportives et une partie spécifique, correspondant à la discipline choisie.

Le tronc commun doit s'obtenir avant la partie spécifique.

Tronc Commun 1^{er} degré : 3 possibilités pour obtenir le tronc commun :

- l'examen sec,
- la formation en contrôle continu des connaissances
- la VAE.

Spécifique Taekwondo et disciplines associées : 2 possibilités pour obtenir le spécifique :

- l'examen sec
- par VAE.

La fédération organise la préparation à l'examen sec.

PRE-REQUIS :

Pour le tronc commun :

- 18 ans minimum
- PSC1 ou équivalent

Pour le spécifique :

- 1^{er} dan acquis depuis un an minimum
- Tronc commun 1^{er} degré validé
- Licence et passeport sportif FFTDA à jour

DUREE DE LA FORMATION :

Spécifique Taekwondo et disciplines associées : 2 options

- **Option A :** 3 semaines de préparation
- **Option B :** 2 semaines de préparation

CONTENUS :

Tronc Commun 1^{er} degré : Sciences biologiques, sciences humaines, Réglementation.

Spécifique Taekwondo et disciplines associées : La pédagogie de l'enseignement, réglementation et environnement de la pratique, le projet de développement club, connaissances technique

INSCRIPTIONS POUR LE TRONC COMMUN :

DRJSCS, CREPS, CNED etc...

**INSCRIPTIONS POUR LA PREPARATION AU SPECIFIQUE TAEKWONDO
ET DISCIPLINES ASSOCIEES : Auprès de la FFTDA**